

A participação das mulheres na vida econômica e social

I - Condition féminine dans le monde d'aujourd'hui

Les 10 dernières années ont vu le jaillissement de toute une littérature concernant la condition féminine dans le monde. Une fois déporée de certains apports de vulgarisation et non-scientifiques, cette littérature mérite qu'on y prete attention.

D'effort de réflexion et d'analyse révélé par la littérature à ce sujet p'endue avec une série d'événements dont il faut connaître la réalité et saisir la signification.

Ci-dessous une note très sommaire sur le mouvement des idées et des faits dans les 10 dernières années.

1. Au niveau de la Com. sur la Cond. Sociale et Juridique de la femme

Fundação Cuidar o Futuro

da Com. sur la Cond. sociale et juridique de la femme a atteint pendant la deuxième de 60 un nouveau palier de sa démarche. En effet, ses débuts avaient été marqués par une suite de revindications d'ordre juridique et politique - le droit de vote, l'établissement d'âge minimum pour le mariage, la nationalité de la femme mariée, etc voilà des domaines qui montrent et les pour l'ampleur l'autre le défilé qui caractérise cette période du travail de la Comm.

Pendant la 1^{ère} moitié des années 60, la Com. a dépassé cette ~~phase~~ étape statique juridique - statique et institutionnelle - dans l'effort pour promouvoir établir un programme unifié des ONU pour le profit des femmes. En 1965, l'Ass. Gén. de l'ONU (rés. 2059 (xx))

a reconnue comme très importante de rappeler l'attention de l'opinion publique mondiale pour l'importance \bar{g} de la contribution à donner par les femmes au développement national et, ayant ce but en vue, de résoudre clairement le problème du statut des f dans la société.

En même temps, l'**ECOSOC** Dans le texte, l'An. 66 approuve la résolution de l'**ECOSOC** 1068 (xxxix) où il est question de "permettre aux femmes de participer pleinement dans la vie économique, sociale, culturelle et politique de leurs pays." ~~Eco~~

Ces deux expressions vont déboucher dans deux sujets du travail de la Com. depuis 66 qui se sont exprimés dans la XXIII^e session de la Com. à travers ~~les~~ deux rapports au Secrétaire Général de l'ONU :

"Profession d'espérance pour le
progrès des femmes" — E/CN.6/532, Jan. 1970

"Participation des f au développement économique
et social de leur pays" — E/CN.6/513/Rev.1, 1970

(A l'objection possible selon laquelle ces questions ne concernent \bar{g} les pays en voie de développement, il faudra conseiller la lecture, entre autres, du rapport du gouverneur québécois — pays insuspect quant aux droits des f — sur la participation des f à la vie écon. et social et où il est dit \bar{g} "si les discriminations sexuelles disparaissent, le P.N.B. augmenterait de 50%".)

De ces deux perspectives découlent l'accent fondamental de la Com. à ce moment : l'urgence du développement demande la participation des femmes ; par cette participation la discrimination contre les femmes sera surmontée et par là même ~~il y a~~ ~~une plus grande~~ contribution au progrès on utilisera un potentiel ^{un peu ici} mal exploité dans le processus du développement. Dans ce contexte, la Com. a ré-organisé ~~ses~~ ~~ses~~ tous les aspects de son travail, autour des objectifs minimaux à atteindre pendant la II décennie du développement, en insistant que les formes et les moyens pour promouvoir le statut des femmes dans le cadre du développement global des populations.

Fundação Cuidar o Futuro